L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 3 OCTOBRE.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ......sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

1?—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées.... .... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition .....

42—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN, Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE, Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles .....

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis........

E. A. BURKE, Directeur-Général.

Approuvé: ED RICHARDSON, Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général, Commissaire de la République Française, VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale. No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve. Altazin-Gia (Négociant armateur) hareng et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. [illegible]illaume & Cie, négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigant (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Clarts & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de flancs secs pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et genre à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vivienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce, des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decandt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 228 rue Tchoupitoulas. M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général

Vicomte PAUL D'ABZAC

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cararre, Lille Reims Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Sedan, Toulouse, Périgueux, Alger, Constantine, Philippeville

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le [illegible]

MM les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Clavery - Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billet—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Dresmolins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert Député.
Henri Chavoir ..
Clemenceau ..
Mgr Freppel ..
Tony Revillon ..
Beauvier ..
Bern. de Soubeyran ..
Spuller ..
Wilson ..

Félix, Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal Donco, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général, Commissaire de la République Française, Vicomte PAUL D'ABZAC.

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Jeudi, Vendredi et Samedi soirs, aussi matinée Samedi, 2, 3 et 4.

DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS Du Grand

BARLOW & WILSON MAMMOTH MINSTRELS,

Donnant entièrement un changement de programme. Première partie, nouvelles ballades, chants comiques et Récitatifs. Deuxième partie, nouvel Olio. Entières et nouvelles esquisses, intitulées Our National Game, et Free-Dora.

Dimanche, 5 Oct - LIZZIE MAY ULMER, dans le récent succès, "DAD'S GIRL."

2 oct—

PAVILLON FARANTA,

Coin Congrès et Dauphine, 3e District.

CE SOIR ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE

Représentation du grand drame à sensation, en 5 actes et 2 tableaux

LES DEUX ORPHELINES.

Splendide mise en scène. Accessoires et costumes nouveaux. Musique ravissante.

Tous les artistes sont de premier ordre.

25sept—

LEON ODEYROUZE.

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR,

mars—1an Nlle-Orléans.

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérison garantie. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

mars—24—1an

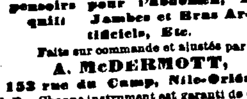

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

6avril—941 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.	
Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99
Réassurances et primes remboursées	21,137 18—$155,[illegible] 99
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPÉRO,	J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY,	JOS A SHAKSPEARE
D. FATJO,	JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE,	B. W. TAYLOR.

17 juin

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes et Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dyssenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes**, la **Goutte**, la **Névralgie**, et la **Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs**, l'**Hydropisie**, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Ecoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

19..

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K,

—DE—

LA COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 OCTOBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD, DE LA LOUISIANE, ET DU GEN JUBAL A. EARLY, DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., A L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'United States ou American Express Money Order, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à la

New-Orleans National Bank

New Orleans, La....

DEMANDES.

Chien perdu—Un chien tayan déjà âgé, black and tan, ayant une partie de la queue blanche. Une récompense sera payée à la personne qui le ramènera à l'encoignure Ursulines et Johnson. 3 oct—2f

Un docteur d'Europe demande une place à la campagne où il n'y a pas de médecin. Il préférerait un endroit près de la ville. Ecrire à "Docteur" bureau de ce journal. 27 sept—6f

Un jeune garçon, de 13 à 14 ans, actif et intelligent, désirerait se placer dans un magasin ou un bureau, où il pourrait se rendre très utile. Il se contenterait d'un salaire modéré. S'adresser rue du Quartier, No 96 1/2, entre Bourbon et Dauphine. 14 sept—

Perdu ou volé.—Un billet souscrit par M. Philippe Raguet à l'ordre de Antoine Girard pour la somme de Trois Cent Soixante Quinze ($375) Piastres. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter au soussigné, le paiement en ayant été arrêté.

ANTOINE GIRARD, 101 rue Toulouse.

1 oct—3f.

A LOUER.

A louer—Une résidence spacieuse située encoignure Esplanade et Johnson, 3me district, ayant toutes les commodités voulues, ainsi que water works, deux citernes, etc. S'adresser à M. Pierre Lanaux, No 27 rue Conti. 17 sept—14f

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 29 avril—

Transfert de bureau.—A. WILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

Soumissions pour concessions et privilèges.

Exposition universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL, No 74 rue Baronne, Nlle-Orléans, 18 septembre 1884.

DES soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, 11 octobre 1884, à midi, pour les concessions et privilèges ci-après, sur le terrain et dans les bâtisses de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, dans le Parc, supérieur de la ville, Nouvelle-Orléans, laquelle doit être inaugurée le 1er décembre 1884, et close au plus tard le 31 mai 1885.

RESTAURANTS

Un restaurant dans la Bâtisse principale de l'Exposition, situé dans la galerie formant l'angle Sud-Ouest du bâtiment dominant l'intérieur de l'édifice et ayant vue sur le fleuve et toute la façade du parc du côté du fleuve. La salle a 250 pieds de longueur sur 80 pieds de largeur, peut contenir quatre mille personnes et prend jour par de nombreuses fenêtres sur trois côtés et des châssis vitrés au plafond. L'acquéreur de ce privilège sera tenu de construire une cuisine à l'épreuve du feu à la satisfaction du "Bureau des Assureurs" et à une distance de 25 pieds au moins du mur dans le fond de l'édifice.

Un restaurant dans la bâtisse des Etats-Unis et des Etats, situé dans la galerie formant l'angle sud-est de l'édifice et dominant le lac et les fontaines. La salle a 80 pieds de longueur sur 40 pieds de largeur, reçoit le jour au moyen de nombreuses fenêtres sur deux côtés et ouvre dans l'intérieur du bâtiment. L'acquéreur de ce privilège sera tenu de construire une cuisine à l'épreuve du feu, à la satisfaction du Bureau des Assureurs à une distance de 25 pieds au moins du mur qui s'élève au sud de l'édifice.

Un Restaurant sur le terrain de l'Exposition dans l'avenue principale, entre le Jardin de l'Horticulture et de la Galerie des Arts.

Un Restaurant sur le terrain de l'Exposition, entre l'édifice consacré à l'exposition des Etats-Unis et des différents Etats et l'Avenue St Charles.

PRIVILÈGES POUR LE DEBIT DE BIÈRE (LAGER).

Cinq emplacements pour la vente de la Bière (Lager) seulement, sur le terrain même de l'Exposition et près de chacun des différents bâtiments.

PRIVILÈGES POUR DEBITS DE CIGARES ET DE TABAC.

Cinq emplacements pour la vente de cigares et de tabac, sur le terrain même et à côté de chaque débit de bière.

JOURNAUX ET REVUES.

Un emplacement pour la vente des journaux et revues, dans chaque bâtiment, à l'exception de l'"Art Hall" et de l'"Horticultural Hall".

MAIS GRILLÉ (POP CORN)

Un privilège exclusif pour la vente du maïs grillé (pop corn).

PISTACHES.

Un privilège exclusif pour la vente des pistaches.

CIRAGE DE CHAUSSURES.

Un privilège exclusif pour le cirage des chaussures.

SALONS DE BARBE.

Cinq salons de barbe situés sur le terrain de l'Exposition.

HUITRES ET PALOURDES.

Six emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la vente des huîtres et des palourdes crues.

CIDRE.

Cinq emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la vente du cidre seulement.

LIMONADES.

Douze emplacements pour la vente de la limonade seulement.

CAFÉ, THÉ, CHOCOLAT ET SANDWICH

Cinq emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la vente du café, du thé, du chocolat, des sandwiches, et un autre emplacement destiné au même but dans l'édifice, pour l'agrément public.

SODA, MEAD ET EAUX MINÉRALES.

Quatre emplacements pour la vente du soda, du mead et des eaux minérales, dans la Bâtisse principale de l'Exposition. Quatre emplacements pour la vente du soda, du mead et des eaux minérales dans l'édifice consacré à l'exposition des Etats Unis et des différents Etats

Huit emplacements pour la vente du soda, du mead et des eaux minérales distribués sur le terrain de l'Exposition.

FRUITS ET NOIX.

Cinq emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la vente de fruits frais et de noix, excepté les pistaches.

CANDIS.

Cinq emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la fabrication et la vente du candi.

BUFFET.

Un Buffet qui sera situé au centre de l'édifice principal de l'Exposition, comprenant un espace de 175 pieds, sur 75, immédiatement en arrière de la scène du "Music Hall," avec privilège de vendre du soda, du Mead, des Eaux Minérales, du lait frais, du petit-lait (buttermilk), des crèmes à la glace, sorbets, biscuits glacés, limonades, gâteaux, pâtisserie et articles de confiserie.

CARTES DE VISITE.

Cinq emplacements dans les différents édifices avec le privilège d'écrire et de vendre des cartes de visite.

AGREMENT PUBLIC.

Un privilège exclusif pour la construction et l'exploitation des édifices et accessoires nécessaires au confort public, comprenant un vestiaire, salle de repos avec un privilège pour une salle de lecture; aussi un privilège pour la vente du café, du thé, du chocolat, du lait, du buttermilk et des sandwiches.

BALLES DE COTON, EN MINIATURE.

Un privilège exclusif pour la vente et la fabrication de balles de coton en miniature.

BOULANGERIE.

Un privilège exclusif pour la construction d'une boulangerie et le privilège de faire et de vendre toute espèce de pains.

BATEAUX A RAMES.

Un privilège exclusif pour l'exploitation des bateaux à rames sur les lacs du parc.

MÉDAILLES—SOUVENIR.

Un privilège exclusif pour la fabrication et la vente de médailles commémoratives de l'Exposition, dont le dessein et le travail devront être approuvés par le Conseil d'Administration.

COFFRES DE DÉPOT.

Un privilège exclusif pour l'établissement de coffres de dépôt à l'usage des déposants et qui seront placés dans la bâtisse principale de l'Exposition.

FAUTEUILS ROULANTS.

Un privilège exclusif pour exploiter les fauteuils roulants sur le terrain et dans les bâtisses de l'Exposition, allée en asphalte.

OBJETS EN IVOIRE VÉGÉTAL.

Un privilège exclusif pour la fabrication et la vente d'objets faits en ivoire végétal.

SILHOUETTES.

Un privilège exclusif pour le découpage et la vente de silhouettes.

CANNES (WALKING CANES).

Trois privilèges pour la vente de Cannes et Sticks; un des débits devant être situé dans la bâtisse principale, un autre dans l'édifice du gouvernement et des Etats et un troisième sur le terrain de l'Exposition.

PARASOLS ET PARAPLUIES.

Trois privilèges pour la vente de Parasols et de Parapluies; un des débits devant être situé dans la bâtisse principale, un autre dans l'édifice du gouvernement et des Etats et un troisième sur le terrain de l'Exposition,

AVIS SPECIAL.

Les acquéreurs de privilèges à exploiter sur le terrain de l'Exposition devront construire leurs propres édifices et les desseins devront être approuvés par le Directeur Général.

Toutes les concessions et tous les privilèges non compris dans la liste ci-dessus et ne violant aucun des privilèges ci-dessus seront vendus par la Direction à la suite de demandes de soumissions cachetées ou de toute autre manière.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'une liste de prix que les soumissionnaires se proposent de demander. Le nombre et la location de tous les débits non spécifiés sont sujets à l'approbation du Directeur Général.

Les personnes soumissionnant pour les privilèges mentionnés dans la liste ci-dessus devront dans tous les cas indiquer un prix pour chaque privilège pour la durée entière de l'Exposition. Aucune soumission proposant le paiement d'un droit ou d'une commission, ou un partage des bénéfices ne sera prise en considération.

Toutes les soumissions devront être suivies par un contrat par écrit et les paiements avoir lieu dans les dix jours qui suivront l'acceptation des dites soumissions.

Le soussigné se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions.

Les règlements suivants relatifs aux concessions et aux privilèges sont publiés pour l'information de qui de droit;

1. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges devront faire leurs demandes pour l'espace qu'ils désirent sur les blancs préparés à cet effet.

2. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges sont soumis aux règlements généraux qui existent actuellement et à tels règlements généraux qui pourront être adoptés dans la suite.

3. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges n'acquièrent que l'espace qui leur est concédé; ils doivent pourvoir à leurs propres frais aux constructions nécessaires aux plateformes, grillages, cloisons, comptoirs, vitrines et autres accessoires dont ils auront besoin.

DIVERS.

4. Les acquéreurs de concessions ou de privilèges ne pourront vendre leurs articles ou distribuer leurs cartes et leurs annonces que dans les limites de l'espace qui leur est concédé, le colportage sera défendu sur le terrain et dans les édifices.

5. Les différents emplacements concédés seront désignés par le chef des Installations avec l'approbation du Directeur-Général.

6. Aucune exposition ne sera tolérée soit au le terrain ou dans les bâtisses pour lesquelles il serait réclamé des visiteurs un prix additionnel d'entrée

7. Il ne sera accordé aucune concession ni aucun privilège pour l'établissement dans l'enceinte du Parc, de carrousels, chevaux de bois, montagnes russes ou tout autre amusement du même genre, ou encore pour l'érection de pavillons ou de barraques destinés à des spectacles exigeant, de la part des visiteurs, directement ou indirectement, le paiement d'un prix d'entrée.

8. Aucune concession ni aucun privilège ne sera accordé soit dans "l'Art Building" ou "Horticultural Hall", si ce n'est pour la vente d'articles compris dans les groupes et les classifications indiqués et pour la vente du Catalogue Officiel et du Guide Officiel.

9. Aucune concession et aucun privilège ne seront accordés sur le terrain concédé au Gouvernement des Etats-Unis ou aux différents Etats et Territoires, ou aux Gouvernements Etrangers, sans le consentement et l'approbation du Directeur-Général, et dans aucun cas ces concessions ou privilèges ne devront porter atteinte à ceux qui ont déjà été vendus.

10. Il ne sera pas vendu de privilèges pour tenir des buvettes dans l'intérieur des bâtiments de l'Exposition.

11. Les loteries et tombolas de tous genres sont défendues dans l'enceinte du Parc.

12. Le jeu, sous quelque forme que ce soit, ou faisant partie d'une exposition quelconque, d'une concession d'un privilège, etc., est absolument interdit, et toute infraction amènera la perte des droits acquis.

13. Les exposants faisant fonctionner des machines peuvent obtenir l'autorisation de vendre les articles qu'ils fabriqueront sur les lieux, en vertu des règlements généraux et de tels règlements spéciaux qui seront jugés nécessaires, et, dans ce cas, la Direction prélèvera quinze pour cent du montant brut de la vente. Les paiements se feront le 1er et le 15 de chaque mois d'après le rapport du fabricant indiquant le montant brut de la vente de chaque jour.

14. Il sera établi comme condition dans chaque contrat passé avec les exposants et chaque permis accordé pour la vente d'articles fabriqués, que le Directeur-Général ou le Chef des Installations pourra se présenter, à quelque moment que ce soit, dans l'enceinte réservée aux dits exposants, pour s'assurer que les règlements sont observés et empêcher qu'ils ne soient violés.

15. Des soumissions cachetées seront demandées dans tous les cas où la nature de la concession ou du privilège le permettra; toutes les soumissions acceptées devront être suivies de contrats écrits et les soumissionnaires devront s'acquitter intégralement dans les dix jours qui suivront l'avis de l'acceptation.

16. Quand il est offert plus d'un privilège, le soumissionnaire offrant le prix le plus élevé aura le premier choix des différents emplacements, celui offrant après lui le prix le plus élevé aura le second choix, et ainsi de suite.

17. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges seront tenus, s'il le faut, de conclure un contrat avec le Conseil d'Administration de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, accompagné de garanties suffisantes pour répondre de la fidèle exécution du dit contrat.

18. Les règlements généraux promulgués le 15 août 1883 font partie de ceux qui viennent d'être énoncés.

19. La Direction peut retirer les concessions et les privilèges accordés dans les cas de violation du règlement.

Les soumissions devront porter cette suscription: "Proposals for Concessions and Privileges" et être adressées au soussigné,

E. A. BURKE, Directeur-Général.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm. B. Lloyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,211—Division—Attendu que P. S Wiltz, Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. B. Lloyd, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier

2oct—2,7,11

Succession de J. L. Nevers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,844 Division—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Marg. et Nevers, tutrice administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

1er oct—1. 5 10.

Succession de Frédérick Berger

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,275 - Division A—Attendu que Mme Veuve Emilie Berger, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frédérick Berger, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier

1er oct—1,5,10.

Succession de Mme J. P. Duprat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,589—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. P. Duprat, Exécuteur Testamentaire et Tuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

1 oct—1, 5, 10

Succession de Theodore Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 12199—Division A—Attendu que Emile Baumann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Theodore Baumann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30sept—30 4 9 oct

Succession de Thomas P. McDavitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 12,194—Division E—Attendu que Mme Veuve Mary Jane McDavitt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas P. McDavitt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 sept 28—2,7 oct

Succession de Robert B. Elliott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 12,062— Division C—Attendu que Mme Vve Grace Lee Elliott a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Robert B Elliott, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W J. McGEEHAN, Greffier.

27sept—27 oct 1 5

Succession de Mme M. E. Rapier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,181—Division D Attendu que Thomas G Rapier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme M. E. Rapier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela, peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25 sept—25 30—4oct

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brévété pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18nov—

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec la temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président, NEWTON BUCKNER, A. DTLVAILLE, RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,[illegible]06 24
Passif	2,670,[illegible]83 44
Surplus	$1,737,[illegible]16 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Sly membres[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Succession de Edwin Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,828—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent aussi et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles de cent pieds. Le lot numéro huit forme une des encoignures des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de l'îlet No 44, compris entre les rues Colisée, anciennement Plaquemine, Perrier, Belcastle et Dufossat, et mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent-un pieds entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit de l'îlet numéro vingt-sept, compris entre les rues Camp, Magazine, Belcastle et Dufossat, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Dufossat, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit mesurent chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 sept—2,9,16,23,30—oct 3,4.

A. J. Ward's sons vs. J. B. Moore & Co

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 6612—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 7 octobre 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

3 pupitres, 10 baquets de graisse pour essieu, 1 presse à copier et table, 1 stove avec tuyaux, 6 robinets en cuivre, 6 chaises, 1 berceuse, 1 Connolly Patent Fire Extinguisher, argent allemand, 3 Babcock Fire Extinguisher, patentés par J. B Moore & Co, et 6 1/2 barils d'acide, 1 lot de tamis, 1 1/2 barillets de clous, et divers autres articles, maintenant renfermés dans le local coin Dryades et Lafayette, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

26 sept—26 oct 3 7

Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans et al. vs. J. B. Moore & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,914—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 21 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ce qui en dépend, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Girod, désignés par les Nos. Un et Deux, sur un plan de [illegible] ville, voyer, en date du 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Bonny, notaire, et mesurant d'après ce plan: Le lot No Un au pied américain, trente-un pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds deux pouces et cinq lignes. Le lot No Deux touche au lot No Un et forme le coin des rues Dryades et Lafayette, mesure, pied américain, trente-deux pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur et façade à la rue Lafayette, entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes. Ensemble avec les machines, bouilloires, pompes, rouets, tuyaux, barils, filtres, tuyaux, poulies, etc., faisant partie de la propriété ci-dessus et ayant le caractère d'un immeuble.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, un montant suffisant pour payer la somme actuellement due aux demandeurs dans la dite affaire, à savoir, $2000 avec 6 0/0 d'intérêt par an du 31 juillet 1883 au 3 août 1884 et 8 0/0 d'intérêt par an du 3 août 1884, jusqu'au paiement, et 5 0/0 honoraires d'avocat sur $2000 et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété, le reste du prix d'adjudication payable moitié, le 3 août 1885, avec intérêt à raison de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1885 et de 8 0/0 après cette date jusqu'au parfait paiement; l'autre moitié le 3 août 1886, avec intérêt à raison de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1886 et au taux de 8 0/0 après cette date jusqu'au parfait paiement, avec le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété adjugée.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

NOTA.—On pourra obtenir du shérif civil la permission d'examiner la propriété ci-dessus tous les jours, excepté les dix jours précédant la vente; et pendant ces dix jours précédant la vente ou pour examiner la dite propriété tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, en s'adressant au gardien sur les lieux.

19 sept—19, 26—3, 10, 17 21oct.

VENTE DE CONSTABLE.

C. C. Piper vs Charlotte Shepherd.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans, No 7[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Chas. G. Ogden juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Commune et Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Charlotte Shepherd, dans un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot 5, îlet 154, nouveau plan de Carrollton, borné par les rues Burdette, Washington, Quatrième et Plum, dans le 7me District de cette ville, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles acquis par acte pardevant F Deibel, notaire, le 14 février 1871,

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

[illegible] CARAMBAT, Constable.

16 sept—16,23,30—oct 7,14,18

A. Berman vs. P. O'Brien.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 6632—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans et siégeant comme juge à la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'écurie de Reagans, rue Baronne, entre Poydras et Lafayette, SAMEDI, le 4 octobre 1884 à midi—

Un cheval noir saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.

24 sept—24-29—4 oct

Mme W. Gallagher vs. Mme M. S. Phillips.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans — No 6,784—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité, siégeant à la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-[illegible] et Carondelet, MERCREDI, le 8 oct[obre] 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot d[illegible] saisi dans l'affaire ci-dessus conformément à un inventaire déposé à mon bureau

Condition—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.

27sept—27—2 8 oct.

G. Esnard vs. J. A. Nott.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle Orléans—No 4523—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt No 89 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI le 3 octobre 1884, à 11 heures A. M.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

23 sept—23 27 oct 3

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—

F. J. Buoch contre ses créanciers. No 12,155, Division A.

ORDRE DE COUR—Toutes les formalités requises ayant été remplies, que la cession de propriétés faite par F. J. Buoch soit acceptée au profit de ses créanciers; et qu'une réunion des dits créanciers ait lieu pardevant W. O. Hart, notaire, le 3me jour d'octobre 1884, à 11 heures du matin, pour élire un syndicat pour la vente des propriétés livrées, etc.; en attendant, que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Buoch, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1884.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23 sept—23,27—2 oct

Mme Sylvanie B[illegible] vs H. J. Mullan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, MARDI, 4 novembre 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances droits, voies, avantages et servitudes, &c., situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Conrey, Carondelet St Charles, désigné comme le lot numéro trente quatre et mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur cent deux pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur, d'après un plan de C A. Hedin, en date du 4 octobre 1855 et déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de John A. Philips, conformément à un acte passé pardevant Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le 13 mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er oct—1 8 15 22 29 nov 4

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui **Vendredi, le 3 Oct. 1884**, à 11 heures A.M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR ALBERT PAUL.

Succession de M. Sandford.

No 12,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, 38 rue Royale—LUNDI, le 20 octobre 1884, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la buvette de Barrett, coin des rues Villeré et Boury, par ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 16 septembre 1884, la propriété suivante—

Un lot de terre situé à McDonoghville, désigné comme lot No 4, de l'îlet No 11, mesurant 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 112 pieds, conformément à un plan de Jos Pilié, en date du 5 décembre 1832.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant E. Cambray, notaire aux frais de l'acquéreur.

19 sept—19,26—oct 3,10,17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

—Dans l'affaire de—

Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith.

No 12,075—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan à un long crédit pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, rendu et signé le 1eme jour de septembre 1884, dans l'affaire de Mlle Mary Ann Ames et als vs Mlle Bridget Smith, dossier No 12,075, pour un partage, il sera vendu—

Propriétés dans le Premier District.

1° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, Erato, Sud Rempart et Clio, désigné par le No. 14 et mesure vingt-neuf (29) pieds de face à la rue Sud Rempart, sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite. Le dit lot forme le coin des rues Sud Remparts et Clio, et mesure vingt-neuf (29) pieds quatre (4) pouces et deux huitièmes (2/8) d'un pouce faisant face à la rue Sud Rempart sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur et façade à la rue Clio, entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, White et Sud Franklin, et désigné comme le lot No neuf (9). Le dit lot forme le coin des rues Erato et Sud Franklin, et mesure trente-deux (32) pieds de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur et façade à la rue Erato de quatre-vingt-seize (96) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes.

4° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Julia, Baronne et Dryades, et désigné par le numéro cinquante deux (52), lequel lot de terre mesure vingt cinq (25) pieds de face à la rue Delord, cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière ouvrant sur chacune des rues Baronne et Julia, commune avec ce lot et autres lots.

5° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite, et désigné par le numéro cinquante trois (53) et mesurant vingt cinq (25) pieds de face à la rue Delord sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, ouvrant sur chacune des rues Dryades et Baronne, commune à ce lot et autres adjacents.

Toutes les propriétés ci-dessus sont au pied américain, entre lignes parallèles, et d'après les plans exposés au lieu de la vente.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, les billets seront divisés en coupons au gré des acquéreurs, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles y compris 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite, transfert de polices d'assurance. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1884 [illegible] comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

21 sept—21 28—oct 5 12 19 et 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

MASTER'S SALE.

Cour de Circuit des Etats-Unis District Oriental de la Louisiane Master's Sale. W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet. Vente Importante de Vingt-huit Ilets de terre de valeur, subdivisés en 565 lots sur le chemin de Gentilly et à proximité dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, tous élevés Secs et d'un Accès Facile au quartier des affaires de la ville. On peut y établir de délicieuses résidences rurales unissant le calme et la tranquillité de la campagne au confort et aux agréments de la ville. Ces terrains conviennent particulièrement à l'établissement de vergers, de potagers et de laiteries. Vente à un long crédit et à un faible intérêt:

Conformément aux décrets en équité de l'Honorable Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane, rendus le 18e jour de Juin [illegible] dans les différentes affaires de Myra Clark Gaines veuve de feu Wm. M. Randolph, contre Myra Clark Gaines No 10209 et de Gaston T. Raoul, administrateur de la succession de Mme Louise Hubert, veuve de feu E. Warren Moïse, contre Myra Clark Gaines No 10206, le soussigné special master in chancery, de la dite cour, vendra par l'entremise de W. I. HODGSON, Encanteur,

MERCREDI, 15 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en cette ville aux derniers et plus forts enchérisseurs les propriétés ci-après décrites, appartenant à la défenderesse, Mme Myra Clark Gaines, et par elle acquises, comme provenant de la communauté et de l'héritage de feu Daniel Clark, savoir:

Dans le Troisième District.

1. Dix-sept lots de terre dans l'îlet No 1927, borné par les rues Abundance, Treasure, St-Antoine et Bagatelle.
2. Vingt-quatre lots de terre étant l'îlet entier No 1928, borné par les rues St-Antoine, Annette, Abundance et Treasure.
3. Quatorze lots de terre, étant l'îlet entier No 1931, borné par les rues Treasure et New Orleans, London et Marigny Avenues.
4. Vingt-six lots de terre étant l'îlet entier No 1965, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Benefit et Treasure.
5. Dix-neuf lots de terre, dans l'îlet No 1971, borné par les rues Français, Champs-Elysées, Benefit et Treasure.
6. Dix-huit lots de terre, dans l'îlet No 1972, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.
7. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier, No. 2102, borné par les rues Marigny Mandeville, Benefit et Humanity.
8. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier No. 2103, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Humanity et Benefit.
9. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2104, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Humanity et Benefit.
10. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier, No. 2105, borné par les rues Français, Union, Humanity et Benefit.
11. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2109, borné par les rues Annette, New St-Bernard, Humanity et Benefit.
12. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier, No. 2110, borné par les rues New Orleans, New St Bernard, Humanity et Benefit
13. Vingt-six lots de terre étant l'îlet entier No. 2138, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Humanity et Pleasure.
14. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier, No. 2140, borné par les rues St-Antoine, Annette Humanity et Pleasure,
15. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2143, bornés par les rues Français, Union Humanity et Pleasure.
16. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2244, bornés par les rues Champs-Elysées Français Humanity et Pleasure.
17. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier No. 2245, bornés par les rues Champs-Elysées Marigny, Humanity et Pleasure.
18. Vingt-six lots de terre étant l'îlet entier No. 2147, borné par les rues Mandeville, Espagne, Humanity et Pleasure,
19. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2281, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Richelieu ou White et Pleasure.
20. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2282, borné par les rues Français, Union, Richelieu ou White et Pleasure,
21. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2286, borné par les rues Annette, Nouveau St Bernard, Richelieu ou White et Pleasure.
22. Dix-neuf lots de terre, étant l'îlet entier No 2287, borné par les rues Nlle-Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard et Pleasure et le Chemin Gentilly.
23. L'îlet de terre triangulaire, No. 2326, borné par les rues Nouveau St-Bernard, Annette et Richelieu ou White et le Chemin Gentilly.
24. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2331, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Richelieu ou White.
25. Treize lots de terre, dans l'îlet No 2468, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Beauregard.

Dans le Deuxième District.

26. Trois lots de terre Nos 3, 19 et 20, dans l'îlet No. 350, borné par les rues Septième, Broad Live Oak et Bellechasse.
27. L'îlet de terre triangulaire, No 353, borné par les rues Ursulines, Bellechasse et White.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par îlet ou subdivisions, conformément aux plans que l'on peut voir au local de la vente.

CONDITIONS—Comptant au moment de la livraison des titres; ou un tiers comptant et le reste en paiements égaux, à un et deux ans à partir du jour de la vente au gré des acquéreurs. Les billets porteront 6 0/0 d'intérêt courant et 8 0/0 d'intérêt éventuel avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur ainsi que toutes les autres garanties habituelles. Les billets seront divisés en coupons si les vendeurs le désirent. Un dépôt au comptant de 10 0/0 sur toutes les ventes sera fait sur les lieux pour assurer l'exécution des dites ventes.

Les propriétés ci dessus seront vendues libres d'hypothèques et de charges quelconques; libres aussi de toutes taxes d'Etat, de ville, de drainage, y compris celles de l'année 1884.

Les actes de vente seront exécutés par le Master pardevant SAMUEL FLOWER, Notaire, aux frais des acquéreurs.

J. WARD GURLEY, Special Master in Chancery.

SINGLETON & BROWN, H. D. OGDEN, Solliciteurs pour les Demandeurs.

14 sept—14,21,28—oct 5,12 à la vente

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive et sans réserve.

Magnifique occasion pour placement de plusieurs propriétés situées dans le 1er et 2d Districts.

Charmante résidence de famille à étage dans un joli voisinage sur l'avenue Franklin No 498—entre les rues Clio et Calliope.

Maison double, façade en briques, rue des Ursulines No 167.

Maison double, rue de l'Hôpital Nos 114 et 114 1/2.

Grand terrain avec bâtisses rue Dumaine No 456.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 octobre 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, les propriétés suivantes, savoir—

Premier District.

1° Un lot de terre mesurant 29 pieds de face à l'Avenue Franklin sur 112 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur entre les rues Clio et Calliope. Ensemble une charmante résidence de famille en bois, à mansarde, ayant au rez-de-chaussée, vestibule, salon, salle à manger vaisselier, cave, galerie haut et bas, cuisine avec un range ainsi qu'une bouilloire en cuivre, cinq chambres à coucher à l'étage supérieur ainsi qu'une magnifique chambre à bain à douche avec eau chaude et froide, deux lieux d'aisance, haut et bas, cheminée en marbre blanc dans le salon, gaz dans toute la maison avec les lustres.

Une autre bâtisse à étage en bois attenant à la bâtisse principale, construite sur toute la largeur du terrain, le rez-de-chaussée étant briqueté, servant comme buanderie, chambres à repasser à bois et charbon et ayant au-dessus deux belles chambres bien finies; dans le fond de la bâtisse principale il y a un réservoir de la capacité de 6000 gallons d'eau, alimentant la chambre à coucher de devant, la chambre à bain et la cuisine, citerne de 6000 gallons avec caves au dessous cour briquetée.

Le tout en parfait état et loué $40 par mois.

Second District.

2° Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur, entre les rues Dauphine et Bourbon; ensemble une maison double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, cuisine double, couverte en ardoises, deux citernes, puits en briques, cour briquetée, etc. Loué $24 par mois.

3° Un lot de terre, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 116 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre les rues Remparts et St. Claude.

Ensemble une maison double, façade en briques avant six chambres dont deux dans les mansardes galerie derrière et deux cabinets, cuisine de quatre chambres, couverte en ardoises hangar, deux citernes, hydrant, chaque locataire, puits en briques, lieux d'aisance, cour briquetée, hangar, etc, gaz dans la maison. Loué $45 par mois.

4° Un grand terrain mesurant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Dumaine sur 156 pieds de profondeur, entre les rues Tonti et Rocheblave. Ensemble une maison en bois ayant deux belles chambres, deux cabinets, galeries fermées et ouvertes, gaz dans la maison, cuisine double, écurie, deux citernes, etc, etc. Loués $12 par mois.

Le tout conformément aux plans maintenant exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant ou davantage à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. 1er oct—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie résidence cottage, à deux corps-de-logis,

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de feue Sarah H. Graham.

Cour Civile de District, Dossier de la Cour No 10,651.

—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en remplacement de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile Division E, maintenant en congé, en date du 11 septembre 1884, dans l'affaire de la succession de feue Mme Sarah H. Graham No 10651 du dossier de la cour, il sera vendu à l'encan.

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Constance ou Live Oak et Laurel, désigné comme lot No 1 mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade à la rue Première, de 120 pieds, lequel terrain forme l'encoignure des rues Première et Constance.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois récemment construite, à deux corps-de-logis [illegible]

Conditions—La moitié ou plus comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt [illegible]

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 sept—14 21 28—oct 5 12 18

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison cottage à un étage.

No 340 rue St Philippe, formant l'encoignure de la rue Galvez, dans le Deuxième district de cette ville.

Succession de Charles Delassize.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 12 051.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Division D, maintenant absent en congé, en date du 16 septembre 1884, il sera vendu, à l'encan, la propriété décrite ci-après savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant situé dans le Deuxième district de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet No 17, borné par les rues Galvez, St Philippe, Dumaine et Miro, mesurant 29 pieds 6 pouces et 7 3 de lignes de face à la rue St Philippe, 29 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, 91 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Galvez et 91 pieds 7 pouces et 1 1/4 de ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Les améliorations comprennent une maison-cottage à un étage retirée de la rue, ayant trois chambres, un cabinet et galerie, cuisine ayant une chambre, cave, puits, parterre et lieux d'aisance; aussi une petite bâtisse faisant face aux rues St Philippe et Galvez, en usage comme un shop de bois et de charbon.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Chrétien, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20 27—oct 4, 11, 18, 25

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à proximité du site de l'Exposition, etc.

Succession de George Jacob Weigel et de Elizabeth Lithman, son épouse—No 10,646

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR,—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 août 1883, il sera vendu, à l'encan—

1° Treize terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Preston, Calhoun, Market et l'Avenue Henry Clay, formant la moitié du dit îlet, mesurant 334 pieds 4 pouces 5 1/2 ligne de face à la rue Preston, 327 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Market, 324 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Henry Clay. Les lots Nos. 6 à 10 inclus la façade sur la rue Calhoun, mesurant chacun 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la dite rue sur une profondeur de 130 pieds. Les lots Nos. 11, 12, 13, font face à la rue Preston et mesurent chacun 31 pieds 4 pouces 7 1/2 lignes sur une profondeur de 62 pieds 3 pouces 1 ligne. Les lots Nos. 14 à 18 mesurent chacun 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Henry Clay sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence cottage, au coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Preston, et une résidence cottage, au coin des rues Calhoun et Preston

2° Un certain terrain dans l'îlet ci-dessus décrit désigné comme lot No 2, mesurant 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur de 120 pieds.

3° Six terrains avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Camp, Dufossat et Soniat, les dits lots sont désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement; le lot No 13 forme le coin des rues Chestnut et Dufossat et mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur et façade à la rue Dufossat de 100 pieds entre lignes parallèles; le lot No 14 mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 15 et 16 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 12 mesure 31 pieds de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois

Conditions de la vente—Comptant, les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Bendernagel, notaire.

16 sept—16,24—1,9,18 oct

Lisez! Démocrates! Lisez!

Cinq mois pour Deux Piastres seulement.

The National Daily Democrat,

Washington, D. C

GRAND journal démocratique quotidien composé de 28 colonnes renfermant toutes les nouvelles de Washington, aussi nouvelles locales politiques, générales et étrangères, expédié par la poste à partir de ce jour jusqu'au 30 Novembre, au prix de **Deux piastres seulement**. Nous désirons que le National Democrat soit entre les mains de tout membre de notre parti et dans ce but nous avons réduit le prix de l'abonnement à ce qu'il coûte seulement le papier blanc. Un abonnement gratuit à quiconque nous procurera trois abonnés. 20 juil—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété élégante dans le Sixième District.

Succession de Dominique Bertin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 12,147.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 8 novembre 1884 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'Avenue Louisiana, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 161 pieds 5 pouces entre lignes parallèles au pied américain.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, désigné par le No. 6 et mesurant 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 161 pieds 5 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain

3° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet et mesure 48 pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain

Conditions Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

2 oct—2,11,18,25—1,8 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 Meubles de salon en palissandre, richement sculptés—Meubles élégants de chambre à coucher en palissandre, avec armoires à glace à doubles battants. Belles glaces de cheminée et pour panneaux, à riches cadres dorés. Tables dorées pour salon. Magnifique pendule et candélabres en bronze. Jolies gravures. Aussi, un admirable piano Pleyel.

Succession de Mme Marie Louise Case.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A No [illegible]505

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau: 45 rue Royale—LUNDI, 13 octobre 1884, à 10:30 du matin, sur les lieux 391 rue St Rempart, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 27 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan des articles ci-dessus décrites, à savoir:

Les articles ci-dessus mentionnés, ensemble avec un assortiment général de meubles de salon, salle à manger, de chambre à coucher, cuisine et effets d'après un inventaire à registré.

Conditions—Comptant avant livraison.

30 sept—3, oct 4,11 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison à deux étages et de valeur dans le Sixième District, rue Magazine, entre Valmont et Bellecastle.

Succession de Catherine Dimmenette.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D—No 12,121

PAR B ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 22 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak maintenant Constance, Valmont et Bellecastle et mesurant 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, (au pied américain)

Conditions—comptant

Acte de vente pardevant W. O Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

21 sept—24—oct 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District,

Successions d'Eugène Gorrondona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrondona, No. 9090, Division A, No. 10,863, Division C, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 11 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Philip, Première et Magnolia, et formant l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds et façade à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr. notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

6 sept—6,13 20 27, 4,8,11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District, coin des rues Dumaine et Galvez.

Deux terrains de valeur dans le Quatrième District sur la rue Washington entre Troisième et Quatrième.

Un lot de comptes à recevoir.

Dans l'affaire de William Heyle vs ses créanciers Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 11,7[illegible]6.

Vente de Syndic

PAR B ONORATO, Encanteur, Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Division C, maintenant absent en congé, en date du 9 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Galvez, St Ann et Johnson formant l'encoignure des rues Dumaine et Galvez, et mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 76 pieds entre lignes parallèles et façade à la rue Galvez au pied américain.

2° Deux certains terrains dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No. 37, borné par les rues Washington, Troisième, St. Jean et Quatrième, qui mesurent chacun 33 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington sur 160 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, les dits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 et se touchant.

Conditions—Comptant

Actes de vente par devant C. G. Andry, Notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs payant en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente

3° Un nombre de comptes ouverts d'après un inventaire enregistré.

11 sept—11, 20, 27, oct—4, 11, 18.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisses de la "Louisiana Troy Laundry Company,"

Nos 37, 39 et 41, rue Bourgogne, et le contenu comprenant

Appareils pour Blanchisserie, Bouilloire, Machine, Wagons, Harnais, chevaux et Meubles de bureau.

Résidence No 74, rue St. Pierre.

Succession d'Eugène Gérard.

No 12,047.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR - Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er novembre 1884 à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 23 septembre 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite—

1° La bâtisse en briques désignée par les Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville Remparts et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le terrain mesure 59 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 150 pieds, au pied français. Cette propriété est maintenant occupée par la blanchisserie à vapeur connue comme le **Louisiana Troy Laundry Company.**

2° Une portion de terre touchant dans le fond à la propriété ci-dessus décrite et mesurant au pied français, 60 pieds sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne, 60 pieds sur une ligne parallèle à la rue Remparts, sur 30 pieds de profondeur entre les dites deux lignes.

3° La bâtisse en briques à deux étages désignée par le No 74 de la rue St Pierre, dans l'îlet borné par les rues St Pierre Toulouse, Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue St Pierre sur 120 pieds de profondeur, au pied français, et a été réduit au pied américain d'après un plan fait par Chas De Armas, en date du 24 mai 1860 comme suit: 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire.

Le même jour, 1er novembre 1884, à 1:30 de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, sur les lieux Nos. 37, 39 et 41 rue Bourgogne, le contenu du dit édifice, consistant en établissement de blanchisserie, bouilloire, machine, wagon, harnais et un cheval, meubles et installations de bureau, d'après un inventaire.

Conditions—Comptant avant livraison.

28sept—28—5, 12, 19, 26oct—1 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Eugène Gérard.

No 12,047—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Meubles de bureau et de chambre à coucher.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 septembre 1884, il sera vendu, à l'encan LUNDI, 6 octobre 1884, à 10 1/2 heures du matin au No 13 rue St-Charles—

Deux vitrines,

Une chaise et un pupitre.

Au No 8 rue Conti, à 11 1/2 heures du matin, le contenu du bureau comprenant un coffre en fer, pupitres, chaises, etc.

Au No 95 rue Dumaine, à 1 1/2 heures de l'après-midi, meubles de chambre à coucher et une pendule.

Conditions - Comptant avant livraison.

26 sept—26, 25 oct 4,5